

Celui qui a préparé cette brochure, par ailleurs attrayante, ne s'est pas rendu compte que cette magnifique salle néo-gothique était dépourvue de sens sans les députés. Quand les députés n'y sont pas, la Chambre cesse d'être le foyer de la démocratie. Par conséquent, monsieur le Président, j'espère que cette publication sera retirée sous peu et que dans la prochaine édition, on y verra Votre Honneur présidant une Chambre comble et active. La démocratie ne se trouve pas dans une Chambre vide, c'est une réalité rigoureuse.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GUATEMALA—LE NON-RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, quelle que soit l'issue des élections présidentielles au Guatemala, les problèmes fondamentaux de mépris des droits de la personne doivent être résolus avant que ce pays ait droit au moindre respect international. Des élections apparemment libres ne peuvent rendre une société vraiment démocratique aussi longtemps que 900,000 Guatémaltèques sont enrôlés de force dans la patrouille civile, une sorte d'armée d'occupation conscrte, pour se battre contre leurs frères et sœurs.

Il ne peut y avoir de société libre tant que des citoyens sont parqués dans de prétendus villages modèles où on les tient constamment sous surveillance militaire. Il ne peut y avoir de société libre tant qu'on fait disparaître syndicalistes, chefs religieux, étudiants et professeurs d'université chaque fois qu'ils se prononcent pour le changement. Il ne peut y avoir de société libre tant que durera la guerre sourde contre les Indiens du Guatemala.

Le gouvernement actuel du général Mejia Victores a même refusé de s'entretenir avec les grands médiateurs des familles des disparus qui continuent d'occuper la cathédrale de Guatemala City. Le gouvernement canadien doit condamner ouvertement ces exemples de mépris fondamental des droits de la personne, et j'invite tous les Canadiens à envoyer comme moi un télégramme au gouvernement guatémaltèque, exigeant qu'il rende pleinement des comptes aux familles des disparus.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA SUPPRESSION DES LAISSEZ-PASSER—LA SITUATION DES RETRAITÉS

M. Moe Mantha (Nipissing): Monsieur le Président, les Chemins de fer du Canadian Pacifique, société privée dirigée par ses actionnaires, a négocié dernièrement avec trois grandes unités de négociation qui représentent environ la moitié de ses employés. Les parties se sont déclarées d'accord pour supprimer les laissez-passer ferroviaires des employés actuels. En vertu d'un nouveau régime de retraite, les travailleurs pourront désormais prendre leur retraite à 55 ans; d'autre part, pour remplacer les laissez-passer, la société offrira à ses employés un meilleur régime de soins de santé. Bien qu'il constitue une bonne nouvelle, ce régime n'augmentera pas nécessairement les avantages dont jouissent, au chapitre des soins de santé, les retraités du CP qui résident en Ontario ou en Saskatchewan, où le régime provincial est excellent.

Article 22 du Règlement

Étant donné que les syndicats en cause ne représentent pas les retraités actuels de CPR et qu'ils ne peuvent pas légalement négocier en leur nom, la société a donc unilatéralement et sans consultation suffisante révoqué les privilèges que constituaient pour ses retraités des laissez-passer. Monsieur le Président, j'exhorte les députés de part et d'autre de la Chambre à se porter à la défense des retraités qui réclament le choix de conserver leur laissez-passer. J'interviens ainsi afin de soutenir les personnes âgées qui ont besoin d'aide.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui rendre un hommage tout à fait particulier au meilleur gouvernement que le pays n'a pas connu depuis fort longtemps. L'économie canadienne n'a jamais eu de si belles choses depuis fort longtemps. Jour après jour, il devient de plus en plus facile de constater que le gouvernement actuel est en voie de rebâtir l'économie canadienne.

Monsieur le Président, au cours des neuf premiers mois de 1985, la valeur des permis de construction s'est accrue de 20 p. 100, comparativement à la même période l'an dernier. Le taux d'inflation se maintient à environ 4 p. 100 depuis plus d'un an, créant ainsi le climat le plus stable depuis 1971. Au cours des neuf premiers mois de 1985, les faillites ont diminué de 12 p. 100 relativement à la même période l'année dernière.

C'est pour cette raison que je voudrais aujourd'hui féliciter cette belle équipe du parti conservateur et du plus grand premier ministre de tous les temps.

* * *

[Traduction]

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS-JAPONAIS INTERNÉS DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le silence qui est tombé sur l'indemnisation des Canadiens-Japonais est de plus en plus oppressant. Au cours de la fin de semaine, le président de l'Association nationale des Canadiens-Japonais a déclaré, à Calgary, ce qui suit: «Avant les élections, M. Mulroney avait dit que s'il était premier ministre, il indemniserait sûrement les Canadiens-Japonais; aujourd'hui il dit le contraire. Le pouvoir a fait la différence».

L'attitude du gouvernement est déplaisante. Après avoir préconisé une solution juste et rapide, voilà que le premier ministre refuse avec hauteur de rencontrer des représentants de l'Association.

De même, le nouveau ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) n'a rien annoncé publiquement jusqu'à présent. Au lieu de reprendre les entretiens officiels entre le gouvernement et l'Association, le ministre préfère s'en tenir à des rencontres et à des entretiens officieux. La question mérite beaucoup mieux.